



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques



**Dépression tropicale modérée FEHI**

**Vigilance orange :  
Vent violent sur les communes du Mont-Dore, de Yaté et de l'île des Pins**

**Nouméa, le 30 janvier 2018 à 08h00**

Selon les informations transmises par les services de Météo-France en Nouvelle-Calédonie ce mardi 30 janvier 2018 à 06h45, la dépression tropicale modérée nommée FEHI se trouve à environ 220 km à l'ouest de Nouméa. Elle se déplace vers le sud sud-est à environ 25 km/h.

Les très fortes pluies ont cessé sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, seules quelques averses intéressent encore l'extrême sud de la Grande-Terre, l'île des Pins et le relief du sud.

FEHI s'éloigne progressivement vers le sud et commence à faiblir. Le temps s'améliore rapidement sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie bien que de fortes rafales de secteur Nord (80 à 100 km/h) soient encore possible en début de matinée sur l'extrême sud de la Grande-Terre et l'île des Pins.

En conséquence, une vigilance météorologique ORANGE : vents violents est en cours sur les communes du Mont-Dore, de Yaté et de l'île des Pins.

Pour plus d'informations, consultez le site de Météo-France NC : [www.meteo.nc](http://www.meteo.nc)

La direction de la sécurité civile et de la gestion des risques appelle la population à la prudence et à se conformer aux consignes de sécurité rappelées ci-dessous.

## CONSIGNES EN CAS DE VENTS VIOLENTS

- Limitez vos déplacements et évitez les secteurs forestiers.
- Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Soyez vigilants face à l'envol et aux chutes possibles d'objets divers tels que branches, tôles, panneaux...
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- Ne sortez pas en mer, renforcez les amarres des bateaux à quai.
- Ne vous promenez pas en forêt, sur le littoral ou sur les plages.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours.

Le directeur-adjoint de la sécurité civile  
et de la gestion des risques



  
Capitaine Danilo GUEPY